



## Séance du Conseil Municipal du mardi 11 mai 2021

Absent excusé :

Absente excusée :

### 0 - Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 30 mars 2021

#### 1- DELIBERATIONS

##### 1.1 – CCPLC : Pacte de gouvernance 2021-2026

Suite au document « Le Pacte de Gouvernance du Pays de la Châtaigneraie 2021-2026 » remis lors du Conseil Municipal du 30 mars 2021, le Conseil Municipal doit donner un avis favorable.

L'objectif de ce pacte est de faciliter les relations des Communes / Communauté de Communes

##### Vote du Conseil municipal

OK à l'unanimité

##### 1.2 – CCPLC : rapport de la Chambre Régionale des Comptes

La Chambre Régionale des Comptes nous a adressé le rapport comportant les observations définitives sur la gestion de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie concernant les exercices 2014 et suivants.

Chaque commune membre doit prendre acte de ce rapport.

##### Vote du Conseil Municipal

Ok à la majorité

##### 1.3 – Convention d'affectation d'un agent archiviste

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intervention de l'archiviste du Centre de Gestion courant 2018 et 2019

Sa mission n'étant pas achevée, une période d'intervention supplémentaire est nécessaire.

Le devis est estimé à 1 200 € (5 journées).

L'intervention étant programmée en juin 2021, le Centre de Gestion nous propose une convention et demande de concrétiser cet accord par délibération.

Après présentation du dossier, le Conseil Municipal :

- **accepte** la convention du Centre de Gestion pour l'intervention d'une archiviste estimée à 1 200 €
- **autorise** le Maire à signer la convention citée ci-dessus.

**Vote du Conseil municipal**

Ok à l'unanimité

**1.4 – Convention de rénovation Eclairage Public 2021**

Le SyDEV nous propose une convention pour le programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2021.

Cette convention permet une intervention rapide de leur part sans attendre une délibération du Conseil Municipal à chaque réparation.

L'enveloppe annuelle est estimée à 4 000 € HT pour 2021, soit une participation de 2 000 € pour la Commune.

**Vote du Conseil municipal**

Ok à l'unanimité

**1.5 – Remise gracieuse loyer Bar Miton avril**

Abandon de créance du loyer du mois d'avril 2021 du Bar Miton.

**Vote du Conseil Municipal**

Ok à l'unanimité